

Championnat de France des clubs

Règlement spécifique pour les championnats régis par la ligue LARGE

Spécifiquement pour 2024

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par la CSO Régionale.

Les clubs évoluant en Elite, Nationale1 et en Nationale 2A évolueront selon les règles éditées dans le règlement **des compétitions Nationales Estivales 2023-2024 de la Fédération Française d'Athlétisme page 23 à 28.**

Les clubs évoluant Nationale 2B et en Nationale 3 évolueront selon les règles éditées dans le livret des compétitions de la Fédération Française d'Athlétisme avec les modifications apportées par le présent règlement.

Article 1 :

Le premier tour sera facultatif, toutefois seuls les 12 meilleurs totaux confirmés seront qualifiés pour la finale N3. En cas d'engagement de plusieurs équipes d'un même club, l'équipe ayant réalisé le meilleur total sera considéré comme l'équipe 1 et ainsi de suite.

Article 2 :

Le classement se fera sur le total du 2^{ème} tour.

Article 3 :

Les montées vers la poule de nationale 1 se fera sur le total du 2eme tour Lors de la finale N2A

Article 4 :

Pour les poules de N2A, N2B et N3 concernant les montées et descentes elles se feront sur le 2^{ème} tour. Les deux premiers montent et les deux derniers descendent pour la N2B et la N3, concernant la N2A, tributaire des montées/descentes de N1, la CSO Grand-Est statuera sur le nombre de montée/descente.

En 2025 la poule N2A sera composée de 8 clubs.

Article 5 :

Pour la hauteur et pour le premier tour ainsi que les tours régionaux du 2eme tour une barre inférieure à 1m40 pour les hommes et 1m20 pour les femmes sera autorisé à condition que celle-ci soit un multiple de 10, puis montée de 10 en 10 à partir de ces barres, puis de 5 en 5 à partir de 1m60 pour les hommes et 1m40 pour les femmes.

Pour la perche et pour le premier tour ainsi que les tours régionaux du 2eme tour une barre inférieure à 2m00 pour les hommes et les femmes sera autorisé à condition que celle-ci soit

un multiple de 20, puis montée de 20 en 20 à partir de ces barres, jusqu'à 4m60 pour les hommes et 3m40 pour les femmes après application du règlement national.

Article 6 :

Officiels

Pour les clubs Elite, Nationale1 et Nationale 2A applications du règlements fédéraux.

Pour les clubs de niveau Nationale 2B il sera demandé 7 officiels dont au moins un fédéral, 4 régionaux et deux aides

Pour les clubs de niveau Nationale 3 il sera demandé au moins 5 juges dont 3 régionaux et 2 aides.

Il sera appliqué les sanctions prévues aux règlements fédéraux :

Les clubs ne présentant pas le nombre d'officiels requis ou ne possédant pas la qualification prescrite, ou n'ayant pas officié pendant la totalité de la compétition seront sanctionnés d'une pénalité de 150 € par officiel. De plus, il sera infligé une pénalité de 1000 points pour un officiel non présenté ou ne possédant pas la qualification prescrite, ou bien n'ayant pas officié pendant la totalité de la compétition, 1750 points pour deux, 2500 points pour trois, 3250 points pour quatre, 4000 points pour cinq, 4750 points pour six et 5500 points pour sept

Article 7 :

Participations selon les règles fédérales pour l'ensemble des clubs sauf en Nationale 3 ou il sera autorisé de doublé deux épreuves de la même famille à partir de la catégorie U20

Pour le 1^{er} tour :

Au niveau de la Ligue, les clubs seront répartis en poules géographiques en des lieux fixés par la CSO afin de limiter les déplacements.

Selon le lieu, elles pourront être couplées avec des clubs de N1-N2-N3.

A l'issue du 1^{er} tour :

Pour les clubs de Nationale 2A et de Nationale 2B le deuxième tour se fera par poules

Clubs Nationale 3 – les 12 meilleurs totaux confirmés seront en poule finale

Pour le 2^{ème} tour :

Clubs N1 - FFA

Clubs N2A - Rencontres sur un même lieu

Clubs N2B - Rencontres sur un même lieu

Clubs N3 - Les 12 meilleurs totaux matcheront sur un même lieu